



Chères et chers collègues

Message intersyndical FO/CGT aux personnels de Sorbonne Université

**Victoire !**

Compte-rendu de la délégation intersyndicale FO/CGT suite au piquet de grève du SSI devant le site Saint-Antoine de la faculté de santé.

Chères et chers collègues

Ce jeudi 13 mars 2025 une grève a eu lieu au Service de Sécurité Incendie du site Saint-Antoine de la faculté de santé à l'appel de l'intersyndicale FO/CGT.

Cette action a contraint le matin même la direction du site à fermer l'accès principal au site de la faculté.

À 10h le directeur général de la faculté de santé a ouvert des négociations avec la représentation intersyndicale. Ces discussions ont abouti à un accord.

- Retour à 3 agents fonction publique dont un chef d'équipe 24h00 sur 24h00 et 365 jours de l'année. Les agents FORCE 12 assignés à l'accueil ne comptent donc plus dans l'effectif du poste central de sécurité (PCS) à partir de 19h00. La circulaire du 04 janvier 2024 qui réorganisait les gardes est abolie, il n'y aura donc plus d'équipe réduite à 2 agents à partir de 19h00 ni d'intégration de l'agent à l'accueil dans l'effectif du PCS.
- En cas d'absence prévue ou de dernière minute d'un agent du SSI et sur la base du volontariat, l'agent remplaçant sera indemnisé par une prime d'investissement de 230€ brut de 07H00 à 19h00. Les 12 heures de 19H00 à 07H00 seront, soit placées sur un compteur d'heures à récupérer (sous forme de 24H00) ou déposées sur un compte épargne temps (CET.) Les gardes de remplacements seront limitées à 10 par année et par agent.
- L'approvisionnement du CET sera limité à 10 jours par an. Une réunion avec les représentants du personnel sera organisée prochainement avec la direction sur les modalités du CET.
- Dans le cas où aucun agent du SSI ne se porterait volontaire pour combler une absence, recours sera fait à la société privée Force 12. Ces agents Force 12 devront être titulaires

du diplôme adéquat (SIAP 1) et avoir été obligatoirement formés à la connaissance du site de Saint-Antoine par la direction du SSI.

- Un recrutement de deux agents publics est en cours permettant de porter à 21 le nombre d'agents publics au SSI comme à son origine.
- La mise en place d'une main électronique ne se fera qu'après et si avis positif de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), du respect du règlement général sur les protections de données (RGPD) et après passage en CSA. Aucun dispositif de géolocalisation, pointage, enregistrement vidéo et écoute à distance ne sera accepté.
- Des consignes d'intervention et fiches réflexes seront réalisées d'ici juin sur les risques chimiques ou biologiques dans toute la faculté.
- Pas de désincarcération par des agents du SSI en cas de panne d'ascenseur.
- Une ambiance de respect et d'apaisement tant sur les propos tenus ou le comportement doit revenir entre la direction et les agents du SSI. Une réunion de management aura lieu avec la direction du SSI dans ce sens.
- Afin d'assurer une permanence liée à la sécurité incendie, le sous-directeur du SSI va être proposé comme personnel d'astreinte à nécessité absolue de service (NAS) au prochain conseil d'administration.
- La direction va proposer une évolution d'un agent catégorie C en catégorie B sous forme de promotion cette année au SSI.

La délégation intersyndicale FO/CGT est satisfaite à l'issue des négociations, ce qui constitue une victoire pour les personnels qui ont obtenu des réponses positives sur leurs revendications. L'intersyndicale a donc décidé alors de suspendre la grève.